N° 6727/2020-151

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 10 septembre 2020

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Amicale des Pêcheurs à la ligne de Mende

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation :
3 septembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance :
24 septembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret :
Non

Publié le 15 SEP. 2020
Le Président,

Communauté de Communes Place Charles de Gaulle 48002 MENDE Cedex Cœur de Lozère

L'an deux mille vingt, le dix du mois de septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à la Salle de la Biogue à Badaroux, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etaient représentées : MMES Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, (Laurent SUAU), Françoise AMARGER-BRAJON (Elizabeth MINET-TRENEULE), Aurélie MAILLOLS (Patricia ROUSSON), Conseillers Communautaires.

Etait absent : M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Jean-Luc ANTRAYGUE Conseiller Communautaire expose :

L'Association Amicale des Pêcheurs à la ligne de Mende (AAPPMA) a pour objet social la promotion du loisir pêche en Lozère tout en participant activement à la préservation des milieux aquatiques et à la protection du patrimoine piscicole.

Dans le cadre de la compétence Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), elle sollicite auprès de la collectivité l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de l'accueil du Championnat de France de pêche à la mouche.

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200910-6727-2020-151-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020

En vertu de ses compétences GEMAPI et Sports, notre collectivité souhaite participer à cette démarche par l'attribution d'une subvention.

Il est proposé :
- **D'ATTRIBUER** une subvention de 600 € à l'Association Amicale des Pêcheurs à la ligne de Mende au titre de l'accueil du Championnat de France de pêche à la mouche,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces et à accomplir l'ensemble des démarches relatives à cette décision.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

11/09/2020

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200910-6727-2020-151-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020